

BULLETIN MUNICIPAL



Le mot du Maire

L'année 2017 s'affiche sur nos calendriers. A cette occasion, je vous présente tous mes vœux de solidarité, de santé, de travail et de petits bonheurs au quotidien dans un monde aujourd'hui tourmenté mais qui reste debout, fier de ses valeurs et qui garde l'espérance.

L'année 2017 marquera un tournant important au sein de notre pays au vu des élections présidentielles et législatives organisées au printemps. A cet effet, les électeurs inscrits sur la liste électorale au 31 décembre 2016, recevront une nouvelle carte électorale courant avril 2017. Comment notre pays va-t-il évoluer?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre commune a intégré la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud consécutive à la loi Notre, en obligeant les EPCI à fusionner. Nous resterons le plus attentif possible vis-à-vis de notre village et de son développement. Je souhaite que tous les élus de ces communes puissent travailler également, ensemble à la bonne constitution de cette nouvelle communauté de communes au bénéfice de plus de 40 000 habitants qui la composent.

Cette année, nous nous efforcerons de poursuivre notre travail, conformément à nos engagements, pour faire de Saint-Quirin une commune agréable qui se développe de façon harmonieuse avec un objectif unique : votre qualité de vie. Les grands projets pour cette nouvelle année seront le développement et l'amélioration de l'offre touristique au camping. Notre action portera également sur la continuité des études sur la sécurisation de Lettenbach, la rénovation de L'Espace de Rencontre Pierre Fachat, et la restauration de l'Orgue Silbermann.

Bonne année à tous

Karine COLLINGRO



Compte-rendu du Conseil Municipal du 7/11/2016

Le conseil municipal, après délibération ,

- **DECIDE** la vente d'une partie de la cour de l'école devant le bâtiment section 15 n° 93 à Mme MAGER Françoise, sous certaines conditions qui pourront être stipulées dans l'acte notarié, et notamment :

Fournir l'accord de vente de l'ONF propriétaire d'une bande de terrain d'environ 2 mètres longeant l'immeuble sis section 15 n° 93,

Aucune ouverture

Aucun cloisonnement

Aucune construction en dur et ou autres

Le propriétaire devra faire appel à un géomètre afin de délimiter la partie que la commune cède en présence d'un représentant de la commune.

Tous les frais d'honoraires inhérents à cette prestation seront pris en charge par le futur acquéreur.

- **DECIDE** la mise en place d'une régie communale pour le dépôt de pains et délègue Mme le Maire pour l'ouverture de celle-ci.

Nomme Mme Tina COEURDASSIER, régisseur principal et Mlle Laura SIMON régisseur suppléante.

- Considérant que l'Association des Amis de l'orgue Silbermann a fourni les pièces demandées (bilan exercice 2015),

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 2 500 € à l'Association des Amis de l'orgue Silbermann pour l'année 2016.

- **ACCEPTE** la prime de 100 € bachelier à :

Julien SIMON domicilié rue Général Leclerc

Charlène WELSCH domiciliée rue de Vasperviller

- **ACCORDE** une aide de 49.60 € (8 jours x 6.20 €) à l'enfant KOULMANN Hugo, domicilié rue Basse Anneau à St-Quirin, pour avoir fréquenté une colonie de vacances durant l'été 2016.

- **ACCEPTE** la prime à l'achat d'une maison à St-Quirin / Lettenbach de 300 € à :

Floriane VACHER et Anthony MEZQUITA domiciliés Place de la Caserne à St-Quirin.

- **ACCEPTE** le devis présenté par la société Aqua Maintenance pour la station de traitement d'eau potable, d'un montant de 297 €.

Compte-rendu du conseil Municipal du 7/11/2016

- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Situation du bien et superficie	Observation
Sect. 05 n° 06 – village	Pas de préemption
Sect 07 n° 148-149 – vil- lage	Pas de préemption
Sect 06 n° 32 – 34 – village	Pas de préemption
Sect 05 n° 25 - village	Préemption

- **DECIDE** d'exercer son droit de préemption sur le terrain cadastré Section 5 n° 25 d'une superficie de 258 m² afin de pouvoir réaliser un équipement collectif (jardin, parc public) en continuité avec le terrain communal attenant à celui-ci.

DECIDE l'achat du terrain cadastré Section 5 n° 25 d'une superficie de 258 m² au prix de 2 580 €.

- **PREND ACTE** de l'étude préalable du projet de restauration de l'orgue de Silbermann et de sa balustrade,

EST FAVORABLE à la participation de la commune estimée à 5 %, soit 11 500 €.

- **EST FAVORABLE** à l'opération Projet « réhabilitation du site du plan : amélioration de l'hôtellerie de plein air de Saint-Quirin

Les demandes de subvention sont en cours.

Informations diverses :

Le conseil municipal,

- ◇ Valide le rapport annuel de la CC2S sur l'assainissement
- ◇ Prend acte du projet d'un panneau de présentation de la commune confectionné par l'association « Grain d'Ciment » de Héming en partenariat avec la CC2S et demande à Mme le Maire de faire procéder à quelques modifications.
- ◇ Prend acte de l'arrêté de la Préfecture portant fusion des communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017 et note le nom issu de la fusion, à savoir « Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud » (CCSMS).

Le compte-rendu du conseil d'école du 17 octobre est diffusé aux membres du conseil.

Mme le Maire rappelle la cérémonie du 11 Novembre au monument aux morts.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ: quelques réponses a des questions récurrentes

Traitement des CNI : dorénavant, les dossiers de carte d'identité ne sont plus traités par la Sous-préfecture de Sarrebourg mais par une plateforme de la Préfecture de Metz. Cette dernière vérifie la complétude des dossiers avant transmission à la fabrication. Les dossiers sont toujours à déposer en mairie qui se charge de l'acheminement. Etant donné le nombre important de dossiers à traiter, les délais peuvent être parfois plus long (notamment à l'approche des vacances) et c'est pourquoi nous attirons votre attention sur la date de validité de votre CNI pour faire vos demandes d'établissement suffisamment tôt pour être satisfait.

La durée de validité des CNI est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Une CNI délivrée à un majeur entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée automatiquement de 5 ans. Aucune CNI ne sera renouvelée si elle est concernée par cette période sauf en cas de changement d'identité. Le changement d'adresse n'étant pas obligatoire, le renouvellement ne sera pas accepté.

Cependant, certains pays, tel que la Belgique et la Norvège, n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire aux personnes titulaires d'une carte portant une date de validité en apparence périmée. D'autres pays, tels que notamment l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, etc., n'ont pas expressément fait savoir s'ils reconnaissent ou non la validité de telles cartes. Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre et si nécessaire, de demander le renouvellement de leur carte d'identité ou de se munir d'un passeport. La liste des pays ayant officiellement confirmé qu'ils acceptaient les cartes dont la validité est prolongée de 5 ans, celles des pays n'ayant pas officiellement transmis leur position et la liste des pays ne reconnaissant pas la carte d'identité portant une date de validité en apparence périmée comme document de voyage sont consultables sur le site du ministère des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr ; aller sur **Services aux citoyens** → **Documents officiels à l'étranger** → **Extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité**.

Justificatifs de domicile acceptés : tout justificatif en lien direct avec le logement et datant de moins d'un an :

- Facture d'électricité, d'eau de gaz, de téléphone. Les simples courriers ne sont pas recevables.
- Avis d'imposition ou de non imposition pour les revenus de l'année n-1. Les déclarations pré remplies ne sont pas acceptées.
- Quittance de loyer d'un bailleur public ou privé bien identifiable (ex : OPAC, agences immobilières, syndicats, ...)
- Attestation d'assurance du logement

Le service peut demander qu'un document considéré comme non clair, équivoque et non probant soit complété par un autre justificatif de domicile.

Les personnes majeures hébergées par des tiers devront présenter :

- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- la copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois

Remarques : le livret de famille n'est plus une pièce administrative de référence. Seuls sont pris en compte les actes d'état civil (acte de naissance, copie intégrale de l'acte de mariage, acte de décès). Le nom d'usage (double-nom) : l'autorisation de l'autre parent est nécessaire dans tous les cas.

Les photos : elles doivent être récentes (et donc différentes de celles de l'ancienne CNI), identiques, ressemblantes et agréées. Sans pliures ni traces, la couleur est recommandée, correctement contrastée sur un fond uni de couleur bleu clair ou gris clair (le blanc est interdit). Les couvre-chefs sont interdits, le visage face à l'objectif, la tête droite. L'expression doit être neutre, la bouche fermée. Le visage doit être dégagé avec des yeux visibles et ouverts, pas de col montant à l'arrière de la tête. Sont interdits les montures épaisses des lunettes et les verres teintés. Les montures ne doivent pas masquer les yeux et il ne doit pas y avoir de reflets sur les verres.

Repas des anciens

Il est toujours agréable pour les « Anciens » de se réunir autour d'un bon repas! Cette année, il se déroulera le **dimanche 29 janvier 2017 à 12h00 à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat**. Sont concernées les personnes ayant choisi le repas au lieu du colis de Noël.

Un grand merci !

Un grand merci aux habitants qui illuminent leur habitation durant les fêtes de Noël!
Un grand merci aux personnes ayant participé, Place de l'Eglise, à l'arrivée du Père Noël!

Syndicat Intercommunal du Bas-Bois

Le prix du Bois en 2017:

Le Conseil Syndical lors de la séance 20 octobre 2016

- Fixe à 10 euros TTC le stère de façonnage de menus produits
- Fixe à 44 euros/m TTC le prix du bois d'industrie débardé bord de route en lot d'environ 10m3
- Décide de porter à 165 euros la portion de 3 stères de bois d'affouage soit 55 euros le stère.

Le tirage au sort des menus produits Charbonnette 2017 aura lieu en mairie de Saint-Quirin aux dates suivantes :

- ◇ **Lundi 16 janvier 2017 de 10h - 12h et 16h - 18h**
- ◇ **Mercredi 18 janvier 2017 de 10h - 12h**
- ◇ **Vendredi 20 janvier 2017 de 16h - 18h**



Enquête publique

L'INSEE, en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, réalise **du 01/02/2017 au 29/04/2017** une importante enquête statistique sur le **cadre de vie et la sécurité** en France. Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victime.

A Saint-Quirin, quelques ménages seront sollicités. Ils seront prévenu individuellement par courrier. Les réponses fournies lors de l'entretien restent strictement confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques. Un enquêteur de l'Insee, madame PRADINAUD, prendra contact avec certains d'entre vous et sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Arrêté du maire N° 35/2013

Rappel: un arrêté avait été pris en 2013 relatif à la règlementation sur la divagation et les déjections des chiens et chats errants. Il précise notamment la tenue en laisse des chiens. Vous le trouverez en annexe du bulletin.

ETAT CIVIL

MARIAGE

Le 17 décembre 2016 : **Romain WISNIEWSKI** et **Mélanie GUERIN** domiciliés à BACCARAT.

Félicitations aux heureux mariés!

DECES

Le 26 septembre 2016 : **Marie SCHOLVING** veuve **TRAPP** domicilié à la maison de retraite de Saint-Quirin
Le 08 octobre 2016 : **Maurice SCHAEFFLER** domicilié à Saint-Quirin
Le 18 octobre 2016 : **Valentine SINSBECK** veuve **SAUNIER** domicilié à la maison de retraite de Saint-Quirin
Le 16 octobre 2016 : **Jean STEIN** domicilié à Saint-Quirin
Le 21 novembre 2016 : **Joseph FROELIGER** domicilié à l'Unité de Vie « Le Couaroïl » de Saint-Quirin
Le 21 novembre 2016 : **Renée BARTH** veuve **KONANZ** domiciliée à la maison de retraite de Saint-Quirin
Le 05 décembre 2016 : **Claire SCHAEFFLER** domiciliée à la maison de retraite de Saint-Quirin
Le 07 décembre 2016 : **René CHOLVIN** domicilié à l'Unité de Vie « Le Couaroïl » de Saint-Quirin.
Le 30 décembre 2016 : **Bernard CHARPENTIER** domicilié à la maison de retraite de Saint-Quirin
Le 02 janvier 2017 : **Jeanne SIMON** veuve **CHOLVIN** domiciliée à Saint-Quirin
Le 07 janvier 2017 : **Huguette** veuve **PRUNEAU** Huguette domiciliée à la maison de retraite de Saint-Quirin

Nos sincères condoléances.

ELECTIONS

Elections Présidentielles:

1er tour : 23 avril 2017

2ème tour : 7 mai 2017

Elections législatives :

1er tour : 11 juin 2017

2ème tour : 18 juin 2017



CHASSE : LES BATTUES



Vendredis : 6, 20 et 27 janvier 2017

Samedis : 7, 21 et 28 janvier 2017

Dimanches : 8, 15 et 29 janvier 2017

Lundi : 30 janvier 2017

ASSOCIATIONS

CLUB DE L'AMITIÉ

Jeudi 12 janvier 2017: goûter

Jeudi 9 février 2017 : Assemblée Générale et goûter

Jeudi 8 mars 2017 : Grand loto

À l'Espace de Rencontre Pierre Fachat

CLUB VOSGIEN

Vendredi 10 février 2017 à 20h : Assemblée générale à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat

Dimanche 19 mars 2017 : Marche des 7 Roses - 16 km - Ouvert à tous

Responsable : M. Schaeffler - Départ 9h mairie de St-Quirin

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Samedi 18 mars 2017: 9ème ronde des Chevandiers

Le rallye débutera vers 10h00.

ANCIENS COMBATTANTS

Vendredi 17 mars 2017 à 18h00 : Assemblée Générale à la salle des Associations

AMIS DE L'ORGUE SILBERMANN

Vendredi 31 mars 2017 à 20h00 : Assemblée Générale à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat

LES BRIOCHES DE L'AMITIÉ

Les brioches de l'amitié ont rapporté à l'association APEI de Sarrebourg 603.50 euros. Merci à tous de votre participation!



ASSOCIATIONS

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

Venez donner votre sang le **jeudi 9 février 2017 de 17h30 à 20h30** à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat.

PARENTHÈSE

AG Parenthèse du 3 décembre :

Les bénévoles de l'Association Parenthèse se sont réunis samedi 3 décembre pour un bilan de l'année écoulée et une nouvelle soirée de concerts à la Barakozart.

Ce fut à nouveau une excellente soirée dans une ambiance intimiste et chaleureuse toujours appréciée.

Le bilan de l'année écoulée l'est tout autant avec de nombreuses activités réussies (carnaval, concerts...) mais aussi des travaux d'aménagement et des investissements réalisés pour pérenniser la salle de musique et le lieu dit « Barakozart » qui lui vit toute l'année durant pour des cours ou des répétitions musicales.

Les bénévoles ont acté lors de l'assemblée générale de reconduire à peu de choses près les événements organisés lors de l'année 2015.

Le programme pour l'année 2017 est le suivant :

Dimanche 12 Mars :	Carnaval des enfants *
Samedi 08 Avril :	Soirée concerts à la Barakozart
Jeudi 25 Mai (ascension) :	Buvette des artistes à l'ascension
Samedi 26 Aout :	Festival Barakozart (7^{ème} édition)
W-E du 6-7 Octobre :	Soirée Théâtres à l'ERPF
Samedi 02 Décembre :	AG et Soirée Concerts à la Barakozart



* CARNAVAL 2017 : Appel à aide et à contributions...

Les bénévoles de l'Association souhaite faire perdurer le Carnaval au village, l'une des rares fêtes encore dédiées aux enfants au village... C'est pourquoi **nous aimerions dans la mesure du possible pouvoir compter sur de l'aide de personnes qui souhaitent également maintenir cette belle fête (parents ou autres).**

De nombreuses contributions sont possibles comme par exemple :

- offrir un gâteau fait par vos soins (pour le goûter offert)
- participer à la décoration pour embellir la salle le samedi
- nous aider la semaine précédente à fabriquer le Heylock
- aider le jour J à vendre quelques boissons, à donner des tickets, à encadrer le défilé...

Que les personnes désireuses de contribuer et d'aider n'hésitent pas à se faire connaître auprès de Catherine par mail sur l'adresse mail : asso.parenthese@free.fr

Nous ferons également sans doute un appel auprès des parents en passant par les écoles d'ici Mars.

Merci d'avance pour votre intérêt porté à cette fête des enfants toujours belle.

ASSOCIATIONS

SYNDICAT D'INITIATIVE

Vendredi 17 février 2017: Assemblée générale à 20 h à l'Espace de Rencontre Pierre Fachat.

Le marché de Noël fut encore cette année un grand succès avec ses animations pour le plus grand plaisir de tous.



EXPOSITION DE PEINTURE

Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu encore admirer les œuvres de peinture des deux artistes **Clotilde ZANTE** et **Olivier AUSSEL**, n'hésitez pas à faire un tour dans le hall de la mairie pour admirer les différents portraits qu'ils ont élaborés.

Jusqu'au 15 janvier 2017



Une page d'histoire

Lucien Cambas, compagnon de la libération

Lucien Cambas, alias Trapèze, un des 45 compagnons de la libération lorrains, est né, le 21 août 1916 à Saint-Quirin. Son village dont il a été déclaré citoyen d'honneur, honore régulièrement sa mémoire.

Une jeunesse difficile

Cadet d'une famille de 8 enfants, Lucien révèle, rapidement des capacités intellectuelles exceptionnelles. Son instituteur souhaiterait l'envoyer dans une école privée. Mais dépourvus de moyens financiers, ses parents l'envoient dans une école confessionnelle à Rouffach. Ses études sont prématurément interrompues pour des raisons de santé. Son père meurt subitement, victime d'un accident et comble de malheur sa mère fait un AVC. Pris en charge par son frère Quirin et sa sœur Marie, il doit, dès ses 17 ans, travailler comme sagard à la scierie Gasser à Vasperviller. En 1935, il s'engage, pour trois ans, au régiment de sapeurs-pompiers de Sarrebourg. Mais il n'y restera pas, il est muté, pour raison de santé, au 46e RI de Paris où il gravit rapidement les échelons.

La guerre

La guerre éclate. Sergent-chef, il est cité lors de la campagne de France pour avoir fait preuve d'un sang-froid magnifique aux portes de Lille, le 28 mai 1940. Fait prisonnier, il s'évade à sa deuxième tentative, le 25 avril 1941. Il rejoint l'armée d'armistice et se retrouve affecté au 24^e bataillon de chasseurs alpins en garnison à Hyères. Il cherche, en vain, un moyen de gagner la France libre. En novembre 1942 il rencontre Louis-Eugène Mangin, commandant d'une compagnie du 24e BCA et fils du général Charles Mangin, né à Sarrebourg, commandant d'armée en 14-18. Finalement, les deux hommes parviennent à passer en Espagne. Mais ils sont arrêtés et internés à Pampelune où ils font la connaissance de Maurice Bourguès-Maunoury, futur compagnon de la libération, ministre et président du conseil.

Finalement libéré le 15 mars 1943, Lucien Cambas arrive à Londres via Gibraltar le 3 avril. Il est affecté à l'Etat-major du général de Gaulle où il est muté au Bureau central de renseignement et d'action (BCRA).

En résistance

Volontaire pour des missions spéciales, il est déposé par une opération aérienne près de Lons-le-Saulnier, le 15 septembre 1943, comme officier de liaison du Délégué militaire Zone Sud qui n'est autre que son camarade d'évasion, Louis Mangin.

Etonnante rencontre

Lors de son parachutage, le groupe est accueilli par des partisans, aguerris mais systématiquement méfiants. Une jeune femme, braquant un révolver dans son dos, lui demande de confirmer le mot de passe. Puis elle s'esclaffe : « Ah, c'est toi le gars de Saint-Quirin. Se retournant il reconnaît Marguerite Petitjean, originaire du bout des « Cras » (rue de la Verrerie) de son village natal ! »

Nommé Délégué militaire pour la Région de Montpellier le 6 juin 1944, Lucien Cambas (alias Trapèze) entraîne au combat des effectifs qu'il recrute et dont le chiffre se monte, en août 1944 à plusieurs milliers d'hommes. Grâce à l'action de ses formations, les unités de la Wehrmacht, venues de Bordeaux, ne pourront remplir leur mission et s'opposer au franchissement du Rhône par les forces débarquées en Provence. Il réussit à coordonner ses troupes et à infliger aux unités allemandes stationnées dans sa région des pertes s'élevant à 6 000 tués et blessés.

Promu colonel FFI par le général Koenig le 6 juin 1944, il est nommé en octobre 1944 adjoint du colonel Zeller, commandant de la 16e Région militaire à Montpellier, en considération de l'autorité qu'il a acquise sur les FFI.

Une carrière exemplaire

En avril 1945, il rejoint la Direction générale des Etudes et Recherches et est promu capitaine à titre définitif, le 1er juin 1945. Il remplit plusieurs missions en France et en Allemagne, notamment comme responsable administratif du cercle de Freundschaft puis de Sarrebruck.

Il sert à Madagascar (1948), comme commandant d'une compagnie d'infanterie coloniale, en Algérie

Une page d'histoire

(1951), à nouveau en Allemagne (1953). Puis en Indochine, il se distingue à la tête d'une compagnie de combat. Ce qui lui vaut deux citations à l'ordre de l'armée. En 1955, il se retrouve au Maroc. Promu chef de bataillon en 1957, il retourne en Algérie jusqu'en août 1960 où il commande le 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique dont le PC est établi à Fort-Flatters.

Disparition prématurée

En octobre 1960, il est affecté au 37^e RI à Sarrebourg. Lucien Cambas décède des suites d'une maladie contractée en service, le 14 mai 1961 à l'hôpital militaire Lyautey à Strasbourg. La mention « Mort pour la France » lui est accordée. Il est inhumé à Saint-Quirin, son village natal qui le nommera citoyen d'honneur à titre posthume.

La stèle avec une croix de Lorraine, érigée en sa mémoire à proximité du monument aux morts de la commune, est systématiquement honorée par dépôt de gerbe lors de chaque cérémonie patriotique.

Médailles et décorations

- Officier de la Légion d'Honneur
- Compagnon de la Libération - décret du 19 octobre 1945
- Croix de Guerre 39/45 (3 citations)
- Médaille de la Résistance
- Croix de Guerre des TOE (2 citations)
- Médaille des Evadés
- Croix du Combattant Volontaire
- Médaille Coloniale avec agrafe « Madagascar »
- Médaille des Services Volontaires dans la France Libre
- Médaille Commémorative d'Indochine

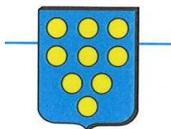


Mairie de Saint-Quirin
170 rue du Général de Gaulle
57560 Saint-Quirin

Téléphone : 03 87 08 60 34

Télécopie : 03 87 08 66 44

Messagerie : commune-st-quirin@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture

Lundi 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Mardi 13h30-17h30

Mercredi 8h30-12h00

Jeudi 8h00-12h00

Vendredi 8h00-12h00 et 13h30-17h00



Céline HOFFMANN / Fabienne FOLLMER

Retrouvez nous sur le Web
www.saintquirin.fr

Horaires des messes

JANVIER

Dimanche 8 janvier

2017 à 10h30

Epiphanie du

Seigneur

MARS

Samedi 4 mars

2017 à 18h30

